

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°34 - publié le 03 avril 2024





COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°07

REUNION - ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

Lundi 8 avril 2024

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 19 H 00, elle examinera le recours :

AR 2324- 03 AS BERG HELVIE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements qui a donné match perdu par forfait à son équipe première U15 considérant que la décision de reporter la rencontre à une date ultérieure n'était pas fondée, qu'en outre n'avaient pas été respectées les règles prévues en de tels cas, en particulier celles destinées à éviter un déplacement inutile à l'équipe adverse.

Match concerné : Championnat U15, D2, poule B,
AS BERG HELVIE/ ES MONTELIER du 10/03/2024

Sont convoqués :

M. le Président de la Commission des Règlements ou son Représentant.

M Richard ZAVADA en charge de la permanence sportive.

DE BERG HELVIE :

M. Bruno CONSTANT, président du club et auteur de l'appel

M. Lucas ZWICK.

DE MONTELIER :

M. Olivier BERTRAND,

M. Jean Luc MOULIN, président du club.

Les convocations ont été établies en conformité avec les prescriptions des Règlements Généraux de la FFF.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. **Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

Conformément à l'article 140 des règlements sportifs du DDAF, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront directement imputés sur le compte du club plaignant si l'appel interjeté ne reçoit pas une suite favorable.





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°23

REUNION DU 02/04/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 58

Match n°25949294, St Didier sous Aubenas 1 / O; Centre Ardèche, Seniors D3, poule D du 31/03/2024

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de St Didier sous Aubenas sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de O. Centre Ardèche pour le motif suivant : des joueurs du club de O. Centre Ardèche sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de St Didier sous Aubenas confirmée par courriel le 01/04/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match O. Centre Ardèche 1 / Beaumontéléger 1, Seniors D1 du 23/03/2023, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de St Didier sous Aubenas sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 59

Match n°26207519, AS Cornas / US Val D'Ay, U17 D2 poule A du 31/03/2024

Suite au terrain impraticable, l'arbitre du match a arrêté la rencontre à la 70^{ème} minute, Considérant que la rencontre n'ayant pas allé à son terme, la commission des règlements dit que le match est à rejouer.

Dossier transmis à la commission des compétitions pour reprogrammation.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du 02/04/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



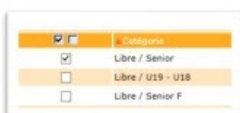
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable de paramétrer son accès aux feuilles de match sur la Feuille de match



- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres. L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Après les résultats des 1/4 de Finale, les ½ finales se joueront le 12 mai :

COUPE Xavier BOUVIER

ALLAN / TOURNON et DONZERE / SALAISE RHODIA

COUPE René GIRAUD

BEAUMONTELEGER 2 / LE CHEYLARD

ST MONTAN / SC ROMANS ou SC ROMANS / SAUZET

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que nous vous accordons **UN joker** par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait





pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

Votre responsable vétérans sera présente le 11 mars à la réunion de secteur à Lapeyrouse Mornay et le lundi 18 mars à Chabeuil.

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

CI-DESSOUS TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES POUR LA SAISON 2023/2024

CHAMPIONNAT D1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes de D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12

CHAMPIONNAT D2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes de D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24



CHAMPIONNAT D3

Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes de D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNAT D4

Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes de D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNAT D5

Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion électronique du 01 / 04 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

FC COLOMBIER ST BARTHELEMY :

U11 le 13 Avril 2024,

U13 le 13 Avril 2024.

FOOT MONT PILAT :

U17 les 7, 8 & 9 Juin 2024,





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 06 Avril 2024.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

➤ Coupe CHARLES ANDRE :

Concernant la Coupe Charles André, nous **rajoutons un tour le 06/04/2024 en plateau** de poule de 4. Le premier de chaque poule soit 4 équipes se qualifie pour la ½ finale qui se joue le samedi 04/05/2024. Ces ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre.

Déroulement des défis :

- ❖ Sur un plateau : avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

- ❖ Pour la ½ finale :

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.





- 20 têtes.
- Chaque joueur a droit à 2 essais.
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve.
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

¼ FINALES le 14/04/2024 :

- Match 1 : AS SUD ARDECHE 2 – FC HERMITAGE,
Match 2 : US MONTELIMAR 1 – US DROME PROVENCE,
Match 3 : US VALLEE JABRON – US MONTELIMAR 2,
Match 4 : FC GOUBETOIS – PS ROMANS,

½ FINALES le 19/05/2024 :

- Vainqueur M2 – Vainqueur M4,
Vainqueur M1 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

Coupe Gilbert PESTRE :

¼ FINALES le 14/04/2024 :

- Match 1 : Ent BASSES COLLINES – FC TRICASTIN,
Match 2 : AS SUD ARDECHE 3 – AS CORNAS,
Match 3 : ES SARRAS St VALLIER – CO CHATEAUNEUF RHONE,
Match 4 : US PONT LA ROCHE – FC BREN,

½ FINALES le 19/05/2024 :

- Vainqueur M2 – Vainqueur M1,
Vainqueur M4 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

U15 D1 :

- J11 : PIERRELATTE - LIVRON le 14/04/2024,
J12 : JS LIVRON 1 – Ent USVJ FCV 1 le 27/03/2024,
J12 : FC MONTELIMAR – US VAL D'AY le 14/04/2024.





U15 D2 :

Poule A :

J12 : AS ST MARCEL VAL – ESP HOSTUN le 14/04/2024.

J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 28/04/2024.

Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELIMAR 2 le 28/04/2024.

J12 : Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

U15 D3 :

Poule A :

J2 : FC BREN – AS DOLON transmis commission des règlements.

J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 28/04/2024.

J3 : FC CHATELET - FC BREN le 28/04/2024,

Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 15/05/2024,

J3 : ES CHOMERAC – RHONE CRUSSOL 3 le 13/04/2024,

J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 01/05/2024,

J5 : VALLON FC – FC TRICASTIN le 27/04/2024.

U15 D4 :

Poule A :

J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 28/04/2024.

Poule B :

J2 : AS PIERRELATTE - US BAS VIVARAIS le 13/04/2024,

J3 : US ANCONE – FC VALENCE 2 le 14/04/2024.

U15 D5 :

Poule A :

J3 : US PONT LA ROCHE 2 – Ent VALLEE GALAURE le 14/04/2024.

Poule B :

J3 : ST ALBAN D'AY – Ent VALLEE GALAURE 2 le 14/04/2024,

J3 : US VAL D'AY 2 – FC HERMITAGE 2 le 14/04/2024.

J5 : US VAL D'AY 2 – ES SARRAS 2 le 28/04/2024.

Poule C :

J3 : JS St PAUL ROMANS – Ent BASSES COLLINES 2 le 14/04/2024.

J4 : Ent BASSES COLLINES 2 – FC EYRIEUX EMBROYE le 28/04/2024.

Poule D :

J2 : ACE FC 2 – US BEAUFORT le 14/04/2024,

Poule E :

J3 : ES CHOMERAC 2 – OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 le 14/04/2024,

J3 : Ent USVJ FCV 3 – SC BOURG ST ANDEOL le 14/04/2024.

J5 : ES CHOMERAC 2 - Ent MEYSSE ROCHEMAURE - le 28/04/2024,

J5 : Ent USVJ FCV 3 – FA MELAS LE TEIL le 28/04/2024.





Poule F :

J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 28/04/2024,
J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVENNES le 28/04/2024,
J3 : ST RESTITUT - VALS le 14/04/2024,
J3 : ATHLETIC FOOT CEVENNES – US St JUST St MARCEL le 14/04/2024,
J3 : FC MONTELMAR 2 -OL ST MONTAN le 14/04/2024.
J3 : US BAS VIVARAIS 2 – OL RUOMS 2 le 14/04/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage des ¼ de finale sera en ligne, après le 14 Avril 2024.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :

RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 27/04/24,
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELMAR 1 est programmé au 27/04/24,
ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE 1 est reportée au 27/04/24,
US MONTELMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,
US MONTELMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 08/05/24.

En U17 D2 :

Poule A :

AS CORNAS / U.S VAL D'AY en attente décision Commission Règlements.

AS CORNAS / FC MUZOLAIS est reporté au 13/04/24.

Poule B :

AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 13/04/24 du fait des intempéries.

ES CHOMERAC / RHONE CRUSSOL 3 est reportée au 13/04/24,

OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 13/04/24,

AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,

US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 27/04/24,

FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24,

OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.





En U17 D3 :

Poule A :

ENT HAUTES VALLEES / AS CHAVANAY 2 est reportée au 13/04/24,
AS CANCOISE VILLEVOCANCE 1 / FC DU CHATELET est reportée au 27/04/24.

Poule B :

ROMANS PS / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 13/04/24,
US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24,
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.
CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 27/04/24.

En U17 D4 :

Poule A :

US CHANAS SERRIERES / ST CYR FCV est reportée au 13/04/24.

Poule C :

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Poule D :

FC SAUZET 1 / ANCONE US 1 est reportée au 13/04/24,
JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 20/04/24,
US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELMAR est reportée au 20/04/24,
US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,
FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 27/04/24,
FC ANNONAY / US MONTELMAR est reportée au 01/05/24,
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,
US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :

OL RUOMS / ES BEAUMONTELEGER suite décision commission des règlements est reportée au 20/04/24,
ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,





US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24.

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 01/05/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.



COMMISSION FÉMININE PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 01 avril 2024

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Match n° 27820319 en D2 opposant Roiffieux à Chateauneuf du Rhône est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820318 en D2 opposant Hauterives à l'US 2 Vallons est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820258 en D2 opposant Ent. BBRM/Genissieux/Bourg de Péage à St Julien Molin Molette est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820289 en D2 opposant Villevocance à Colombier St Barth est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820260 en D2 opposant Val d'Ay à Eyrieux Embroye est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820170 en D2 opposant St Priest 07 à Le Teil Mélas est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.

Match n° 27820259 en D2 opposant St Marcel les Valence à Sud Ardèche est replanifié le dimanche 12 mai 2024 à 10h en raison du tour de coupe du 28 avril.





CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Match n° 27819982 opposant Rhône Crussol à Joyeuse St Paul est reporté au 01 mai 2024 à 10h .

Match n° 27820038 opposant Montmeyran à Nord Drôme est reporté au 21 avril 2024 à 10h .





CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

RAPPEL IMPORTANT

En cas de demande de modification moins de 12 jours avant la rencontre, la demande doit être adressée à la commission féminine par mail. Les clubs ne contactent pas l'arbitre, c'est la commission qui s'en charge et qui validera ou pas la demande.

COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

1ère journée : 28 janvier 2024.

2ème journée de la Destia Camou Wolf et 1ère journée de la Dresher Tardy : 18 février 2024

¼ finale des coupes Destia Camou Wolf et Dresher Tardy : 28 avril 2024

Tirage du Quart de Finale de la coupe DESTIA CAMOU WOLF du 28 avril 2024 à 10h :

- PIERRELATTE / FC EYRIEUX EMBROYE
- TREFLE FOOT / ST PRIEST 07
- FELINES ST CY PEAUGRES / ST MARCEL LES VALENCE
- SUD ARDECHE / EXEMPT

Tirage du Quart de Finale de la coupe DRESHER TARDY du 28 avril 2024 à 10h :

- COLOMBIER ST BARTH / BOULIEU LES ANNONAY
- ROCHEMAURE / CHATEAUNEUF DU RHONE
- HAUTERIVES / ENT. BBRM-GENISSIEUX-BOURG DE PEAGE
- RUOMS / EXEMPT





FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le calendrier est en ligne.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour)

Eric THIVOLLE est à votre disposition pour vos questions concernant la FMI au 06-13-86-01-14.

A compter du 01 décembre nous amenderons les clubs.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à **la personne de permanence** et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : **25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin**. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.

Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit.





COMMISSION DES FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°04

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 4

Votre quatrième relevé de compte électronique de la saison 2023/2024 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 31 MARS 2024 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 31 Mars 2024 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.



MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 20 avril 2024 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 10 avril 2024 par mail à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr, afin de convenir d'une échéance.

AS RHODANIENNE CONDRIEU,
AUBENAS FC,
CRUAS AS
CHEYSSIEUX AMS,
MAUVES RC,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
VALENCE FC,
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,
ACADEMIE DE FOOT DE YACCOUB,

91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 20 avril 2024 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

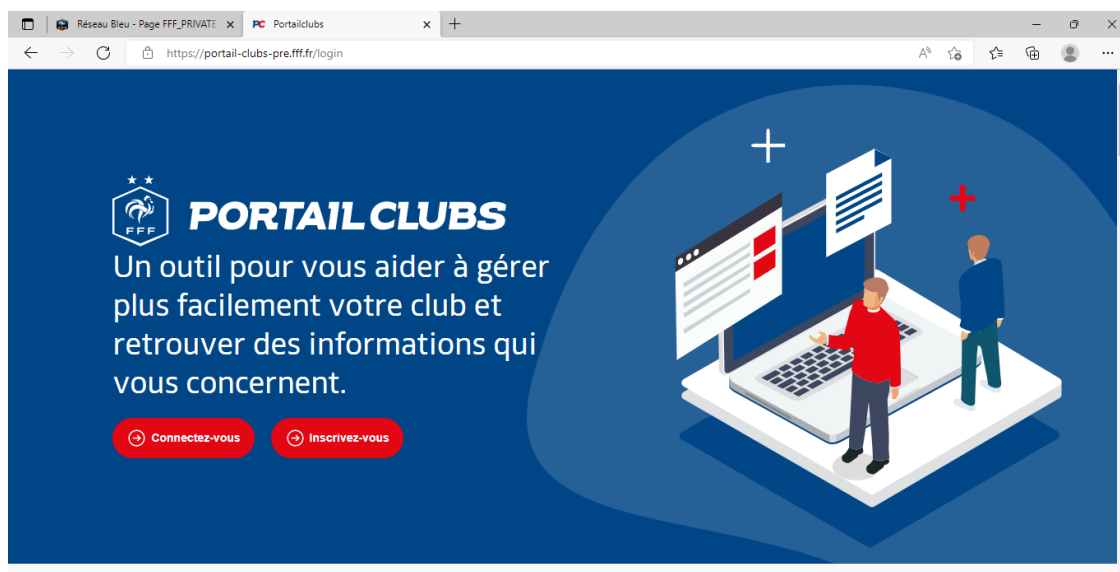
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 10 avril 2024 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, *voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à portailclubs, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via portailclubs :*

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**
- **ETAPE 1 :** Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE FOOTBALL

<h3>CONNEXION</h3> <p>Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF</p> <p>ADRESSE MAIL:</p> <input type="text"/> <p>MOT DE PASSE:</p> <input type="password"/> <p>SE CONNECTER Mot de passe oublié ?</p>	<h3>CRÉER UN COMPTE FFF</h3> <p>Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Apoll Football Amateur, etc.)</p> <p>S'INSCRIRE</p>
--	---

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 32

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 06 & 07/04/2024

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin

LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée. Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors**: 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin). Merci d'en prendre note.





AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)
- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **SELLAMI Bilel** : Courriel nous informant de son changement de coordonnées téléphonique. Lu et noté.
- **BADAD Amine** : Courriel nous informant de son changement de coordonnées téléphonique. Lu et noté.
- **BARBIER Jonathan** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 14/05/2024. Lu et noté.
- **LEBLANC Ethan** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre U 15 D 3 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **DE JESUS SOUSA José** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre Seniors D 2 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **BERNEZET Steven** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre Seniors D 4 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **MANGIN FRAPPA Louis** : Courriel nous informant de sa décision d'arrêter sa rencontre U 17 D 2 suite aux conditions climatiques et terrain devenu impraticable. Lu et noté.
- **ORHAN Erme** : Courriel nous informant d'un dépôt de réserve technique lors de sa rencontre Seniors D 3 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **JUSTIN Alexis** : Courriel nous informant d'un dépôt de réserve technique lors de sa rencontre de coupe René GIRAUD du 31/03/2024. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **ST RESTITUT** : Courriel nous informant de l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre U 15 D 5 du 24/03/2024. lu et noté
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement de jour et d'heure de sa rencontre Seniors D 5 du 31/03/2024. Lu et noté.





- **O RUOMS** : Courriel nous informant du report de la rencontre U 20 opposant l'équipe de ES BEAUMONTELEGER suite à la demande de cette dernière. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 20 du 30/03/2024 & Seniors D 2 & D 4 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 15 D 4 & D 5 du 30/03/2024. Lu et noté.
- **AS CHAVANAY** : Courriel nous informant du report de la rencontre U 17 D 3 opposant l'équipe de ES HAUTES VALLEES suite à notre demande. Lu et noté.
- **US MEYSSE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines U 18 pour la rencontre du 30/03/2024. Lu et noté.
- **O CENTRE ARDECHE** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 16 R 2 du 31/03/2024 et Seniors D 1 du 30/03/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres Seniors D 2 & D 5 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 31/03/2024. Lu et noté.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement du lieu de sa rencontre seniors D 5 du 01/04/2024. Lu et noté.

ARRETES MUNICIPAUX

- **US ST JUST SR MARCEL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **ASL GENISSIEUX** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **US ST JUST SR MARCEL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant un arrêté municipal de La Batie Rolland interdisant les rencontres les 30 & 31/03/2024. Lu et noté.
- **FC LARNAGE SERVES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres le 31/03/24. Lu et noté.
- **FC ANNONAY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant la rencontre U 17 DU 30/03/24. Lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT





UNAF SECTION DROME-ARDECHE

Compte-rendu de la réunion du 20 mars au District DA de Football

Présents : BERGONZI Jean-François, BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, CHABBAT Maurice, DUTRIEUX Benoît, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, PERDRIOLE Raphaël, PICARD Brice et VIALLET Roland.

Excusés : BERGERON Alexis, BRET Vincent, FERREIRA David, KLEIN Frédéric, MLYNARCZYK Adrien, MOUSTIER Benjamin, TAULEIGNE Damien et VINCENT Jean-Claude.

Début de la séance à 19h45

- Points du président de la Section 26/07 :

- Compte-rendu de la dernière réunion régionale de l'UNAF : remerciement à Yves KUHN pour nous avoir représentés.

- 153 adhérents au 15 janvier 2024, 187 au 19 mars 2024 (sur 302 arbitres).

- Présentation de Brice PICARD, qui va venir nous aider la saison prochaine.

- Points sur les prochaines élections et notre future organisation pour la saison 2024/2025.

- Gestion des cas de violence sur arbitres.

- Point sur les prochaines sorties :

- Match de Ligue des Champions Féminines : OL / BENFICA le 27 mars 2024

- Match de Ligue 1 : OL / REIMS le 30 mars 2024

- Point sur le survêtement NIKE, qui sera proposé aux adhérents.

- Point sur la possibilité de faire un tournoi de pétanque (en réflexion).

- Point sur l'application : assoconnect.com

- Temps d'échanges.

- Fin de la séance à 21h35.

Nous vous donnons rdv le 24 avril 2024 à 20h00 pour l'assemblée élective de l'UNAF, au siège du District Drôme Ardèche de Football. Vous recevrez à cet effet une convocation accompagnée des modalités de vote.

Amicalement.

Président UNAF
François BOUDIKIAN

Le Secrétaire UNAF
Raphaël PERDRIOLE

